

de la correspondance de M. Bruce Campbell, vice-président de la société d'agriculture du comté de Rouville; savoir: "qu'il a bien interprété la loi, concernant l'élection d'un directeur de notre société (puisque c'est de notre société dont il s'agit).

Tout me porte à croire que l'élection en question a beaucoup déplu à M. Campbell, puisqu'il en parle sur le Journal de manière à vous mettre sous l'impression que les souscripteurs présents auraient manqué à la justice et à l'équité.

La majorité des électeurs à l'assemblée annuelle étaient de Rougemont. Or le directeur en question avait fait dans le passé tout ce qu'il avait pu pour faire changer le lieu de l'exposition et afin d'enlever à Rougemont les avantages et bénéfices qui découlent d'être le centre d'une société d'agriculture. Si j'interprète bien les devoirs d'un directeur en semblable matière, c'est que la personne qui est honorée de cette charge doit travailler à l'intérêt général de la société qui le compte dans son bureau de direction. C'est là son véritable rôle, et non pas ne travailler que pour sa propre paroisse, au risque de mettre en péril l'existence de la société d'agriculture dont il est un des directeurs.

Rougemont, 9 mars 1889.

H. FONTAINE.

RÉPONSE.—En effet, les directeurs doivent travailler au bien commun du comté, et non pas d'une paroisse en particulier. Mais, n'est-il pas très injuste de repousser une personne régulièrement élue par sa paroisse, comme leur représentant, et d'imposer à cette paroisse, malgré son élection régulière antérieure, une autre personne que celle choisie? Voilà la position que nous avons prise et elle nous paraît inattaquable.

D'après notre correspondant, les souscripteurs de Rougemont auraient donc le droit,—parce que l'assemblée générale se fait chez eux, et que dans les tempêtes d'hiver les membres éloignés ne peuvent pas arriver à temps, ou se faire représenter régulièrement, d'imposer des directeurs aux autres paroisses malgré les désirs connus des membres de ces paroisses éloignées? C'est cette manière de faire qui, nous le craignons fort, rend les sociétés d'agriculture tout à fait sans utilité pour les deux tiers des paroisses du pays.

ED. A. BARNARD.

Préparation des tinettes.

Monsieur,—Permettez-moi de vous dire en peu de mots de quelle manière je prépare les seaux et les tinettes à beurre, pour ceux qui sont de bois neuf; j'y mets quelques tiges de framboisiers sur lesquels je verse de l'eau en ébullition et je remets le couvercle en place en ayant soin d'y mettre une pesée quelconque pour empêcher qu'il prenne une mauvaise forme, par la vapeur qu'il absorbe. Après quelques instants je les lave et les rince à l'eau froide. Pour ceux qui ont déjà servi soit à la graisse, soit au beurre, je procède de la même manière que ci-dessus, mais en y joignant une pierre rougie au feu, ce qui a pour effet d'attirer toute la matière grasse imbibée dans le bois. Quant à la manière de préparer ou saler le beurre après qu'il est baratté, voici comment j'agis: Je le lave en deux eaux froides. Je le sale et le bat jusqu'à ce qu'il ait une bonne apparence, je le sale encore et le lendemain je le bat de nouveau afin d'extraire toute la saumure qui s'y est formée, je place alors mon beurre dans mes tinettes en y mettant une bonne saumure. Mon beurre n'a jamais adhéré aux tinettes et n'a jamais pris de mauvais goût. J'ajouterai que je couvre mon beurre d'un linge sur lequel je mets une légère couche de sel, ce qui aide beaucoup à conserver mon beurre. Si quelqu'un doute de ce procédé, qu'il en fasse l'essai et il m'en donnera des nouvelles. Espérant que cette méthode fera quelque bien, je demeure votre tout dévoué,

J. LE GEO. CARLE.

Sainte-Ursule, 6 février 1889.

Cette question est importante et mérite d'être discutée en détail.

ED. A. B.

ARTHABASKA.

Nous trouvons les remarques suivantes dans le rapport annuel de la société d'agriculture du comté d'Arthabaska pour 1888:

"L'agriculture progresse dans ce comté au fur et à mesure que les défrichements s'agrandissent. Nous possédons en ce village un marchand très à l'aise, qui s'occupe activement de culture. Il réussit très bien. Le revenu net de sa propriété, qui contient une quarantaine d'acres à peu près, était de 17½ % il y a deux ans. Aujourd'hui, il doit dépasser 20 %. Il attribue ses succès au drainage qu'il a exécuté, et à l'emploi de la cendre de bois qu'il ajoute aux fumures ordinaires, car le sol est médiocre."

"L'usage des instruments aratoires perfectionnés se répand partout rapidement. Le produit des fromageries est très rémunérateur et, particulièrement en ce village, de qualité très supérieure."

PUITS ARTÉSIENS.

Nous avons vu plusieurs des puits en question et nous savons qu'ils fonctionnent parfaitement. Pour autres détails s'adresser aux MM. J. A. et F. X. Blondin, Saint-Maurice.

Seriez-vous assez bon d'insérer dans le *Journal d'agriculture* à titre de nouvelle que M. Mizael Fontaine, de Notre-Dame du Mont-Carmel, comté de Champlain, a inventé un système de puits artésiens pour lequel il a obtenu un brevet d'invention conjointement avec J. A. et F. X. Blondin, de la paroisse de Saint-Maurice. Ce système consiste à atteindre la couche d'eau ou le lit de sable qui se trouve sous la glaise par un moyen simple et très économique. Le coût d'un de ces puits est à peu près celui d'un bon puits ordinaire. L'eau de ces puits est intarissable et d'une excellente qualité; il y a déjà une centaine de ces puits dans la paroisse de Saint-Maurice qui fonctionnent parfaitement.

Dans les années de sécheresse, ces puits sont indispensables à tous cultivateurs possédant des terrains argileux et qui souvent sont obligés d'aller chercher de l'eau à une grande distance.

P. S.—J'inclus un certificat que M. le curé Prince a en l'obligeance de me donner sur la valeur de ces puits, que vous voudrez bien aussi avoir la bonté de publier.

Je, soussigné, certifie que les puits artésiens faits MM. Fontaine et Blondin sont d'un avantage extraordinaire pour toutes les paroisses en terres argileuses, en ce qu'ils donnent une eau d'excellente qualité et qu'ils répondent aux besoins domestiques sur tous les rapports.

Le coût de ces puits est très minime, cependant ils valent leur pesant d'or.

J. O. PRINCE, prêtre, curé, chanoine.

Saint-Maurice, le 7 mars 1889.

Qui a tué blé-d'inde canadien?

Nous serions particulièrement reconnaissant à ceux de nos lecteurs qui voudraient bien nous envoyer par la malle l'équivalent de quelques bons épis de blé-d'inde canadien pour semence.

Nous désirons en faire faire des essais comparatifs de culture par les RR. DD. du Sacré-Cœur, de Québec, et nous ne savons trop à qui nous adresser pour une bonne semence de blé-d'inde du pays.

ED. A. BARNARD.

BESTIAUX NORMANDS.

Monsieur le président honoraire du Comité agricole de l'Arrt de Rouen, administrateur du Syn-licat, nous écrit: Est-ce que les Canadiens ne se décideront point quelque jour à tenter une petite importation de bestiaux normands? Je suis cependant convaincu qu'ils s'en trouveraient bien; cette race est non seulement très laitière, mais elle est encore excellente pour la boucherie à cause de la succulence de sa chair.

J'ai l'avantage de vous adresser deux exemplaires du 5e bulletin du Herd-Book de la race normande; cette race serait vite appréciée chez vous et nous l'y verrions conquérir une place non moins brillante que celle qui a été, dans un autre ordre d'idées, réservée à nos chevaux percherons.

Nous répondrons franchement que nos pâturages et l'alimentation donnée à nos bestiaux en hiver devront être gran-